

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le vendredi 21 novembre 2008 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Melle BERTRAND Julie - Mme BOUDRAS Nathalie – Mr CAVALLARO Vincent - Mr COGNET Claude – Mr COSTE Sébastien - Mr DUFAUD Florent – Mr DUFAUD Laurent – Mr FERRAND Jocelyn – Mr GRENIER René – Mr THOMAS Alain

ABSENTS EXCUSES : Mme ARCHIER Cindy (pouvoir à Mme BOUDRAS Nathalie) – Mr BERTRAND Daniel - Mr GACHET Jean François (pouvoir à Mr THOMAS Alain) – Mr LAFFAY Vincent (pouvoir à Mr FERRAND Jocelyn) – Mr MAZANCIEUX Pascal (pouvoir à Mr COSTE Sébastien)

Secrétaire de séance : Mr FERRAND Jocelyn

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Votants : 14

Le compte rendu de la réunion du 07 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) : désignation d'un représentant**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de compétences au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit être constituée.

Il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant pour la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le conseil municipal doit désigner ce représentant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DESIGNE** Monsieur Alain THOMAS, représentant pour la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

\*\*\*\*\*

## **SYNDICAT MIXTE DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE : MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°193/2008 en date du 28 janvier 2008, le comité syndical du Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche a approuvé le projet de modification des statuts.

Le conseil municipal doit délibérer pour donner son avis.

Lecture est faite du projet de modification des statuts.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

\*\*\*\*\*

### **Informations sur dossiers en cours**

Il est fait état de l'avancement des travaux d'assainissement à Samoyas.

La séance est levée à 22 h 00.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 09 décembre à 20 h 30.